

Technicolor : vente de ses activités de postproduction, à l'exception de la France

Paris - Publié le jeudi 14 janvier 2021 à 23 h 34 - Actualité n° 289576

Le spécialiste des technologies de l'image **Technicolor**, qui a finalisé en septembre un nouveau **plan de restructuration financière**, a annoncé jeudi 14 janvier la **cession de ses activités de postproduction** pour 30 millions d'euros. « **Cette cession ne concerne pas la France** où ces activités se poursuivent », a précisé à *Satellifax* **Didier Huck**, vice-président relations institutionnelles et responsabilité sociétale d'entreprise de la société.

Le groupe **Streamland Media** « s'est engagé à **racheter l'activité postproduction** pour **30 millions d'euros** », a indiqué Technicolor dans un communiqué. « La vente, soumise aux conditions de clôture habituelles, devrait être conclue au cours du **premier semestre 2021** », a-t-il ajouté. Le groupe a également annoncé la nomination du fonds spéculatif Angelo, Gordon & Co comme censeur du conseil d'administration.

Enfin le groupe a indiqué que son directeur général, **Richard Moat**, avait **acquis « 585 825 actions Technicolor au cours du mois de décembre** à un prix moyen de 1,83 € », soit un prix total de 1,07 M€. Cette acquisition « souligne son **engagement pour l'avenir du groupe** », a indiqué Technicolor.

Le groupe, en difficulté depuis des années a annoncé en septembre avoir réalisé avec succès les dernières étapes d'un plan de sauvegarde prévoyant un nouveau financement de 420 M€. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 798 M€ au **troisième trimestre**, en baisse de 20 % sur un an.

© Fréquences 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »